

Zeitschrift: Patrimoine fribourgeois = Freiburger Kulturgüter
Herausgeber: Service des biens culturels du canton de Fribourg = Amt für Kulturgüter des Kantons Freiburg
Band: - (2000)
Heft: 12: La salle du Grand Conseil de Fribourg

Artikel: Le réaménagement de la salle du Grand Conseil
Autor: Ruffieux-Chehab, Jean-Marc / Ruffieux-Chehab, Colette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1035824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU GRAND CONSEIL

JEAN-MARC ET COLETTE RUFFIEUX-CHEHAB

La valeur patrimoniale exceptionnelle que représente la salle du Grand Conseil a exigé une réflexion approfondie sur le sens d'une rénovation contemporaine de son aménagement. La charge symbolique de ce lieu de pouvoir et la nécessité de l'adapter aux exigences fonctionnelles d'un parlement moderne ont rendu la question plus aiguë.

Le but de notre intervention était de réaliser un mobilier plus adéquat, fonctionnel, pour un parlement composé de 130 membres. Elle devait également comporter la création d'installations de ventilation, de sonorisation et d'éclairage, ainsi qu'un système de vote électronique et de traduction simultanée. Cette réalisation requerrait par ailleurs la restauration des peintures, des stucs, des boiseries et des vitraux. Les objectifs de l'intervention ayant été clairement définis, demeurait le problème de sa mise en œuvre: comment concilier en effet les exigences pratiques d'une salle parlementaire contemporaine et celles d'un patrimoine historique et artistique de grande valeur? Il fallait en outre résoudre la question de la répartition géographique d'un nombre considérable de places de travail dans un espace relativement exigü. Conçue à l'origine, en 1882, pour une assemblée de 90 députés, la salle dut en accueillir 40 de plus dès 1921! Son mobilier subit dès lors des adapta-

tions, des ajouts successifs, qui ne tenaient pas compte d'exigences minimales telles que la distribution des places et la circulation dans la salle. Dès cette époque se firent jour les premières difficultés d'aménagement, suscitant diverses propositions. L'analyse, la prise en compte de l'ensemble des éléments ont permis d'affiner progressivement le cahier des charges, de susciter la réflexion sur le caractère même de l'intervention. Afin de répondre aux exigences formulées par le Bureau du Grand Conseil, nous avons d'emblée cherché à rendre la salle plus spacieuse, en réduisant l'occupation du mobilier au sol. La conception de sièges rabattables et de nouveaux pupitres devait ainsi resserrer l'entrée des rangées, tout en facilitant l'accès aux places de travail. Ce projet s'inspirait avant tout de la géographie du lieu: il se référait à son enveloppe baroque du XVIII^e siècle, réhabilitant par conséquent la porte Louis XVI, pièce maîtresse au sein de la composition de sa boiserie en chêne.

«La vie des bâtiments réside dans la permanence réelle de leur architecture et, bien que cela puisse sembler paradoxal, c'est à travers cette permanence que le bâtiment vit. C'est précisément cette permanence – son identité architecturale – qui lui permet le changement.»
Rafael Moneo, La Vie des bâtiments: Extensions de la mosquée de Cordoue, extrait d'une conférence donnée en 1979.

RÉNOVATION



Fig. 63 Entrée des parlementaires, encadrée de deux portraits prêtés par le Musée d'art et d'histoire de Fribourg: à gauche, Jean-Daniel de Montemach (1588-1663), avoyer de 1653 à sa mort, et à droite, Antoine Odet (1591-1645), banneret de la Neuveville.

S'agissant du remplacement du mobilier, les représentants du Service des biens culturels sont intervenus et ont souhaité une rénovation plus mesurée, visant à conserver l'ensemble des bancs et des pupitres. Fallait-il par conséquent maintenir le mobilier, en particulier les pupitres et les 22 copies de bancs du XVII^e siècle, réalisés pour la plupart au XX^e siècle et n'offrant pas de valeur intrinsèque? Cette exigence orientait le débat vers une question de fond: dans quelle mesure convenait-il de rejeter ou, sinon, de modifier un élément de patrimoine à caractère historique? Fallait-il tout maintenir, pour éviter la perte de quelques témoins historiques? Comment interpréter, en d'autres termes, l'image offerte par le mobilier existant, bancs et pupitres? Devions-nous nous contenter de prolonger le travail des années antérieures? Comment, dans ce cas, intégrer les nouvelles techniques indispensables et rendre leur fonctionnement tangible? La réflexion sur la nature de l'interven-

tion s'est poursuivie au sein d'un groupe de travail composé de M. Kurt Aellen, architecte à Berne, M. Charles-Henri Lang, architecte cantonal, M. Claude Castella, conservateur des Biens culturels et les représentants de l'Office fédéral de la culture: M. Johann Murner et M. André Meyer.

Dans un rapport daté du 12 janvier 1996, M. André Meyer soulignait l'importance des interventions réalisées en 1882 dans la salle du Grand Conseil de Fribourg, «tant au point de vue de la culture politique que de l'histoire culturelle». La manière de compléter le mobilier existant de 1882 relevait d'une approche historiciste qui devait se poursuivre dans le nouvel aménagement. Il importait dès lors d'intégrer les bancs Louis XIII dans la future intervention: ce n'est pas l'ancienneté des bancs ou leur valeur sentimentale qui requièrent leur conservation, mais bien leur conception formelle qui souligne le caractère singulier, unique, de la salle.



Fig. 64 Paroi ouest avec les lambris en chêne de style Louis XVI réalisés en 1776 par Joseph Wicki et Dietrich Kistner.

Cependant, si le maintien des bancs Louis XIII pouvait assurer cette permanence, les pupitres se devaient d'être de facture contemporaine afin d'intégrer toutes les installations techniques nécessaires au bon fonctionnement de la salle parlementaire.

L'actuel aménagement consistait donc à réinterpréter le plan initial et à créer un nouvel ordre qui laisse transparaître les trois phases d'interventions successives:

- Celle de la construction, au début du XVI^e siècle, déterminant la disposition générale des salles des Conseils et l'ouverture régulière des baies en façade.
- Celle de l'époque baroque de 1776, globale et unitaire, dotant la salle d'un nouveau décor en chêne mouluré, couronné par la remarquable peinture de Gottfried Locher.
- Enfin celle de 1882 affichant l'image d'une nouvelle culture politique concrétisée par l'introduction d'un hémicycle, symbole de démocratie. C'est dans cet esprit que l'entrée des élus fut maintenue dans la paroi ouest et la distribution

diagonale des accès renforcée, dégageant la perspective sur les poêles de Nuoffer.

L'aménagement du parlement, manifesté dans une structure en fer à cheval, imposait en conséquence de maintenir l'emplacement latéral affecté aux conseillers d'Etat alors qu'il est frontal dans toutes les autres salles de Grand Conseil en Suisse.

Dans la conception des pupitres, nous nous sommes efforcés d'unifier le mobilier tout en détachant les différents plans. Ainsi, les dimensions et les proportions des éléments qui les composent renforcent-elles l'expression particulière et originale que confèrent aux bancs les ondulations de leur dossier. Le choix d'un placage en noyer plus foncé et moiré sur la face extérieure des pupitres contribue à mettre en valeur la présence suggestive des bancs, notamment certains gauchissements et veinages du noyer massif. La face intérieure, fortement structurée et revêtue de peinture noire mate, dégage un aspect plus fonctionnel.



Fig. 65 Paroi nord avec la porte, surmontée du trophée sculpté, par Dominique Martinetti, et les poêles d'André Nuoffer.

Comme celui des bancs, le dessin des pupitres s'articule selon un système modulaire qui détermine la forme et les dimensions des pièces qui le composent. L'élément frontal et le plateau des pupitres, grâce à la conjonction des tranches du multipli, du placage et du linoléum, ont été conçus de manière à affirmer une continuité. Un profilé métallique linéaire relie les surfaces frontales et horizontales; il intègre, sans fixation apparente, toutes les composantes techniques: vote électronique, sonorisation, lampe témoin de prise de parole, commandes spéciales installées selon les fonctions du parlementaire.

L'éclairage général de la salle du Grand Conseil, constitué d'une série de lampes ponctuelles de type halogénure métallique, permet, à partir de la seule périphérie, d'obtenir un niveau de luminosité suffisant pour que le travail des députés se déroule dans des conditions normales. Il dégage du même coup le relief des stucs du plafond et des boiseries. La peinture de Gottfried

Locher est mise en valeur au moyen de deux sources d'halogènes dichroïques intégrées dans le pupitre du rapporteur.

Dans le vestibule d'entrée, les vestiaires mobiles encombrant l'espace ont été supprimés au profit de grilles en bois peint appliquées contre les parois enduites. Ces grilles incluent le dispositif d'éclairage de l'espace.

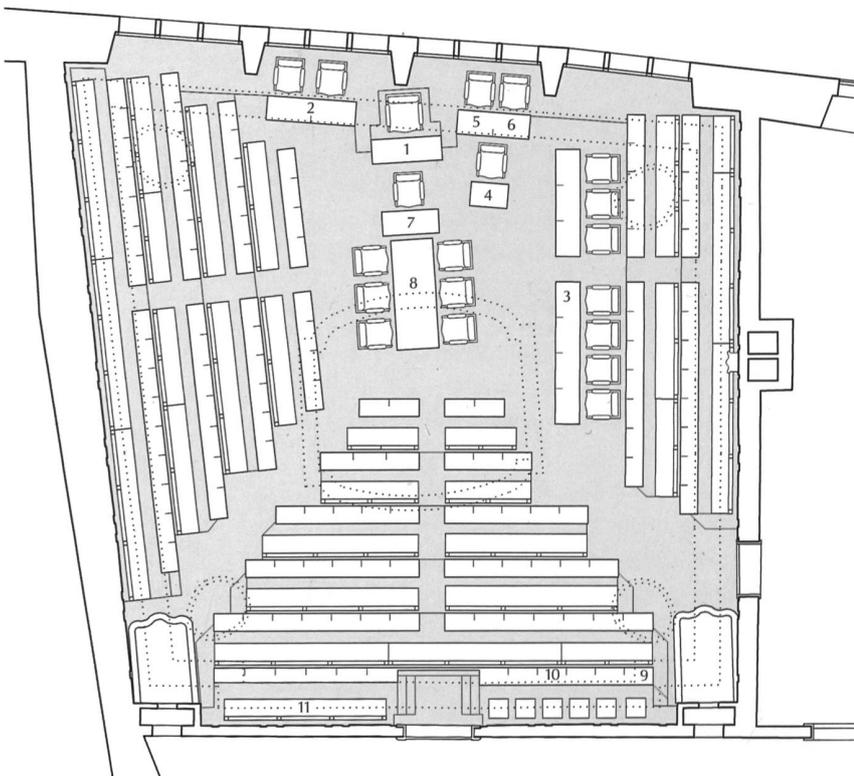
Nous nous étions interrogés dès le point de départ sur le caractère spécifique de notre intervention dans la salle du Grand Conseil. Elle exigeait en premier lieu une analyse critique des composantes de la salle. Nous avons procédé par touches successives, dans la prise en compte permanente d'un mobilier ancien très expressif. Il convenait de mettre en valeur sa physionomie si originale et remarquable tout en intégrant un système de techniques nouvelles dans l'élaboration des pupitres. Cet apport modifie l'image du mobilier, lui confère une empreinte résolument moderne, en harmonie, croyons-nous, avec son passé.

Fig. 66 Plan de l'aménagement de la salle avant la transformation.



- 1 Président
- 2 Vice-présidents
- 3 Conseillers d'Etat
- 4 Chancelier
- 5 Vice-chancelier
- 6 Secrétaire
- 7 Rapporteur
- 8 Scrutateurs
- 9 Régie
- 10 Presse
- 11 Public

Fig. 67 Plan du nouvel aménagement.



RÉNOVATION



Fig. 68 Bancs (1882) et pupitres de députés.

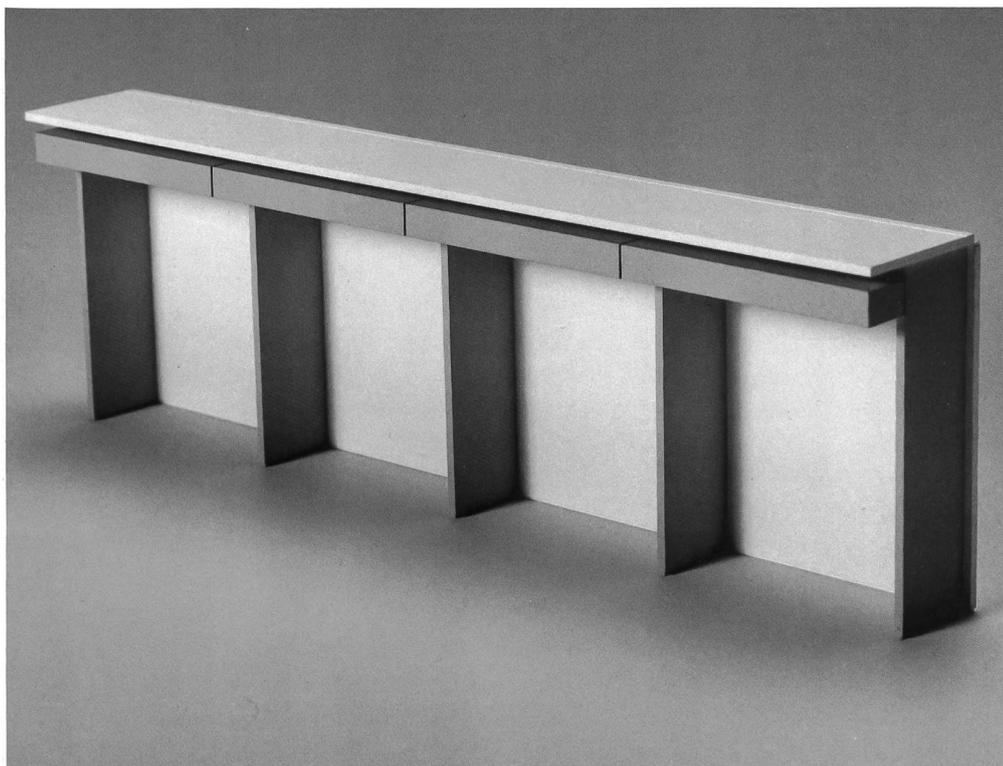


Fig. 69 Maquette des pupitres de députés

RÉNOVATION



Fig. 70 Eclairage périphérique entre les consoles de 1776.

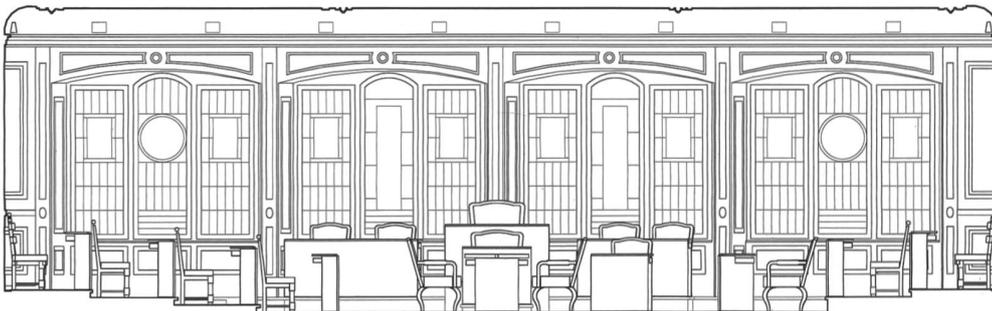


Fig. 71 Profil transversal de la salle.

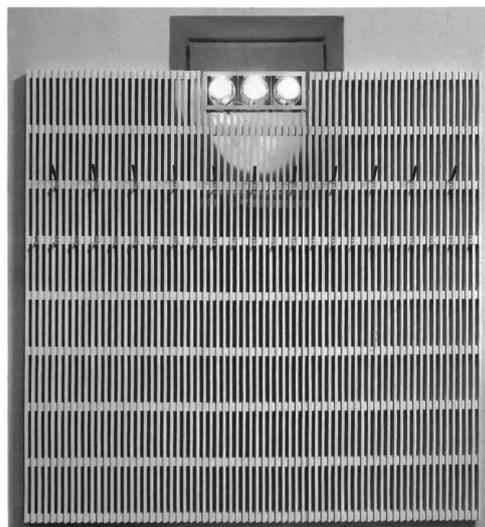


Fig. 72 Eclairage et vestiaire du corridor.

RÉNOVATION



Fig. 73 Le corridor et son aménagement.

Zusammenfassung

Der ausserordentliche historische Wert des Grossratssaals und dessen symbolische Bedeutung als Ort politischer Macht sowie die Notwendigkeit der Anpassung an die Bedürfnisse eines modernen Parlaments haben Behörde und Verwaltung veranlasst, das Vorgehen bei der Erneuerung der Ausstattung mit vertiefter Reflexion zu begleiten. Die Wahl, das historische Mobiliar von 1882 zu ergänzen, hatte zur

Folge, den getroffenen stilistischen Ansatz bei der Neugestaltung fortzusetzen. Die alten, sehr expressiven Louis XIII-Bänke wurden übernommen und unter Respektierung ihres Charakters mit den mit moderner Technik wie elektronische Wahl oder Lautsprechern ausgestatteten Pulten kombiniert. Gleichzeitig wurden Beleuchtung und Ventilation des Saals verbessert. So wurde dem Charakter des Saals voll Rechnung getragen.

RÉNOVATION